



COMMUNE DE SAINT PAUL SUR YENNE

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

DU PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS DE CONSULTATION

Madame le Maire informe le public que par délibération du 10 décembre 2020 a été décidé la consultation du public sur les dispositions de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre seront consultables à la mairie de Saint Paul sur Yenne du lundi 25 janvier au samedi 27 février 2021, les mardi de 8h30 à 12h, les jeudi de 16h à 19h et les samedi de 8h30 à 12h – semaine paire (samedi 30 janvier, 13 février et 27 février) , afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit, à la mairie de Saint Paul sur Yenne.

A l'issue de la consultation, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public à la mairie. Toute personne concernée pourra en demander communication.